

SYSTEME GLOBAL DE PREFERENCES COMMERCIALES (SGPC)

CONCESSIONS ACCORDEES PAR

L'INDE

Concessions tarifaires

No de position tarifaire (SH)	Désignation du produit	Droit de douane		
		Taux de droit de base	Marge préférentielle au titre du SGPC	Observations
1203.00	Coprah	60 %	15 %	
1301.10	Laque en grains	60 %	10 %	
1301.20	Gomme arabique	60 %	30 %	
1301.99	Dammar	60 %	10 %	
1703.10	Mélasses de canne	60 %	30 %	
1703.90	Autres mélasses résultant de l'extraction ou du raffinage du sucre	60 %	30 %	
2505.10	Sables siliceux et sables quartzeux (à l'exclusion des sables métallifères du chapitre 26)	60 %	25 %	
2505.90	Sables naturels de toute espèce (autres que les sables siliceux et sables quartzeux), même colorés, à l'exclusion des sables métallifères du chapitre 26	60 %	25 %	
2523.29	Ciments Portland (gris)	60 %	25 %	
Ex 2617.10	Minerai d'antimoine	40 %	10 %	
Ex 2809.20	Acide phosphorique pour la fabrication d'engrais	15 %	20 %	
Ex 2809.20	Acide phosphorique pour d'autres usages que la fabrication d'engrais	70 %	20 %	
Ex 3503.00	Gélatines et leurs dérivés	60 %	23 %	

SYSTEME GLOBAL DE PREFERENCES COMMERCIALES (SGPC)

CONCESSIONS ACCORDEES PAR

L'INDE (suite)

Concessions tarifaires

No de position tarifaire (SH)	Désignation du produit	Droit de douane		
		Taux de droit de base	Marge préférentielle au titre du SGPC	Observations
Ex 4104.21	Cuirs et peaux de veaux - à prêtannage végétal		30 % ^{*/})	*/ Concession de 50 % dans le cas des pays les moins avancés
Ex 4104.22	Cuirs et peaux de veaux, autrement prêtannés	60 %	30 % ^{*/})	
Ex 4104.29	Cuirs et peaux de veaux, tannés ou retannés mais sans autre préparation ultérieure	60 %	30 % ^{*/})	
Ex 4502.00	Feuilles de liège	60 %	25 %	
5205.11 à 5205.45	Fils de coton	60 %	30 %	
5305.21	Fibres d'abaca, brutes	40 %	10 %	
5305.29	Fibres d'abaca (autres que brutes)	40 %	10 %	
Ex 6902.10	Briques réfractaires contenant en poids plus de 50 % des éléments Mg, Ca ou Cr, pris isolément ou ensemble, exprimés en MgO, CaO ou Cr ₂ O ₃	40 %	30 %	
Ex 6902.20	Briques réfractaires contenant en poids plus de 50 % d'alumine (Al ₂ O ₃), de silice (SiO ₂) ou d'un mélange ou combinaison de ces produits	40 %	30 %	
Ex 6902.90	Autres briques réfractaires	40 %	30 %	
7607.11	Feuilles et bandes en aluminium d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm, simplement laminées (sans support)	60 %	20 %	

SYSTEME GLOBAL DE PREFERENCES COMMERCIALES (SGPC)

CONCESSIONS ACCORDEES PAR

L'INDE (suite)

Concessions tarifaires

No de position tarifaire (SH)	Désignation du produit	Droit de douane		
		Taux de droit de base	Marge préférentielle au titre du SGPC	Observations
7607.19	Feuilles et bandes en aluminium d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm, autres que simplement laminées (sans support)	60 %	20 %	
7609.00	Accessoires de tuyauterie en aluminium	60 %	15 %	
7611.00	Réservoirs, foudres, cuves, etc. en aluminium, d'une contenance excédant 300 litres	60 %	15 %	
7612.90	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes, etc. en aluminium, d'une contenance n'excédant pas 300 litres, à l'exclusion des étuis tubulaires souples	60 %	15 %	
8429.52	Pelles mécaniques et excavateurs (autopropulsés) dont la superstructure peut effectuer une rotation de 360°	45 %	20 %	
8429.59	Autres pelles mécaniques et excavateurs (autopropulsés)	45 %	20 %	
Ex 9806.00	Briques réfractaires de forme particulière importées comme éléments de hauts fourneaux	40 %	30 %	

Les concessions octroyées s'appliquent aux taux de base du droit de douane. Aucun engagement n'est pris en ce qui concerne les mesures non tarifaires.

Délégation de l'INDE